HAL
open science

Master Droit public et science politique

Rapport Hcéres

To cite this version:

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public et science politique. 2012, Université de Lorraine. hceres-02028714

HAL Id: hceres-02028714

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028714v1

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master

Droit public et science politique

de l'Université de Lorraine

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Evaluation des diplômes
Masters – Vague C

Académie : Nancy-Metz

Etablissement déposant : Université de Lorraine

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit public et science politique

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA130004931

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Nancy et Metz

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La formation, essentiellement professionnalisante, vise à préparer les étudiants aux métiers et concours du droit public, aux niveaux local, étatique, européen et international. La mention propose également une formation à la recherche.

Le master 1 constitue un « tronc commun » d'approfondissement des connaissances en droit public, qui peut être décliné selon l'une des quatre dominantes suivantes : droit administratif : économique, droit administratif : territoires, droit international et européen, droit constitutionnel et science politique. Le premier semestre de M1 est commun aux deux sites de Metz et Nancy, ces deux sites conservant en revanche leurs spécificités pour les enseignements du second semestre et de master 2.

La spécialisation des étudiants s'opère progressivement au cours du M1 qui a vocation à déboucher sur une des six spécialités offertes en M2.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Droit public et science politique* est adossée à l'Institut de recherche sur l'évolution de la nation et de l'Etat (IRENEE) de l'Université de Lorraine, qui regroupe notamment des chercheurs en droit public chargés d'enseignements dans la mention. Les partenariats internationaux se font dans le cadre de cet institut, notamment

par le biais d'interventions d'enseignants étrangers dans certains M2. Les liens avec les milieux professionnels sont forts et prennent plusieurs formes : participation importante des professionnels aux formations (spécialement en M2), coopération à travers des journées d'études, stages obligatoires des étudiants en M2 et possibilité d'effectuer un stage de quatre semaines dès le M1, ce qui est bienvenu. Toutes les spécialités de M2 sont en outre ouvertes à la formation continue.

L'organisation pédagogique de la mention, parfaitement lisible, offre une spécialisation progressive très bien conçue tout au long des deux années de master, avec une claire répartition des enseignements entre les sites de Metz et de Nancy. L'accès au M1 est de droit pour les titulaires d'une L3 en droit et la sélection s'opère au niveau du M2 (dossier et entretiens). Il existe en outre une très bonne cohérence de la maquette et des spécialités qui, dans l'ensemble, évitent les recoupements tout en couvrant très largement le champ du droit public et de la science politique. La politique de stages est dynamique, notamment grâce à la possibilité donnée aux étudiants de M1 d'effectuer un stage de quatre semaines dans le cadre de l'option professionnelle ; dans tous les M2, un stage d'au moins deux mois est obligatoire, avec un bon suivi des étudiants par un enseignant-chercheur en lien avec le maître de stage (entretien en cours de stage). On notera enfin que certaines recommandations précédentes de l'AERES ont fait l'objet d'une réflexion approfondie au sein de la mention, comme c'est spécialement le cas pour la formation continue.

Les étudiants de M1 de la mention sont en grande majorité issus de l'Université de Lorraine ; la proportion est plus faible mais variable pour les M2, certains démontrant une très large ouverture. Pour le site de Nancy, les effectifs en M1 ont été très stables entre 2005 et 2010, avec un excellent taux de réussite, comme pour les M2, ces derniers ayant toutefois subis une baisse sensible des effectifs lors des deux dernières années. Le suivi des diplomés est effectué par l'établissement dans le cadre des spécialités de M2.

- Points forts :
  - La spécialisation progressive des étudiants, très lisible.
  - La politique de stage, notamment dès le M1.
  - Les options « recherche » ou « professionnelle » mise en place dès le M1.

- Points faibles :
  - Le suivi des diplômé ne permet pas de connaître, de façon précise, leur devenir.
  - Les relations et échanges internationaux ne sont pas clairement explicités dans le dossier.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'approfondir le suivi des étudiants de l'ensemble de la mention, ce suivi ne se faisant pour l'instant que dans le cadre de certaines spécialités, de manière plus ou moins approfondie. En outre, les partenariats internationaux devraient être précisés, tant du point de vue des interventions d'enseignants ou de professionnels étrangers (interventions qui pourraient également être développées, surtout au stade des M2), que du point de vue des possibilités offertes aux étudiants d'effectuer une partie de leurs études dans un autre pays, notamment dans le cadre du programme Erasmus (pas de statistiques ni d'explications relatives à ces parcours).

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en M1	53	65	55	58	56
Nombre d'inscrits pédagogiques en M2	84	92	89	60	67
Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2)	95,6	98,0	87,2	98,0	82,1
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant	5,7	3,1	14,5	13,8	?
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant	45	54	44	21	?
Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)					
Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme)					
M2 Droit public général	90,5	82,4	91,3	100,0	81.2
M2 droit des contrats publics formation *initiale*	100,0	100,0	85,0	100,0	100,0
M2 droit des contrats publics formation *continue*	33,3	57,0	37,5	66,6	25,0
M2 droit et économie des collectivités territoriales	100	73	93	59	?
M2 droit et gouvernance territoriale	91,3	95,0	100,0	86,6	88,8
M2 métiers du politique et de l'administration	---	---	---	---	71,4
Taux de poursuite en doctorat	7,8	4,4	15,16	ND	ND
Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.	87,9	91,9	87,9		
L'enquête de l'université ne porte pas Sur les M2 (voir dossier pour les détails Fournis par les directeurs de M2					
Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique					
M2 Droit public général	0				
M2 droit des contrats publics	65	Idem	Idem	Idem	Idem
M2 droit et gouvernance territoriale	52				
M2 métiers du politique et de l'administration	47				
M2 droit et économie des collectivités	?	34	42	22	

Tableau 2 :

Tableau (2010/2011)	Droit public interne et international	Droit des contrats publics	Métiers du politique et de l'administration	Droit et économie des collectivités
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)	200 heures	380 heures	317.5 HETD	223 h
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle	20%	65%	37%	38 %
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention	10	7	10	7
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs	200	130		149
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs	0	250	362,5 HETD	74

Appréciation par spécialité

Droit public interne et international

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Nancy

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit public interne et international*, à finalités professionnelle et recherche, met l'accent sur la dimension comparative du droit public par l'étude des rapports entre le droit interne et le droit international. Le M2 accorde une importance particulière aux enseignements méthodologiques, au contentieux ainsi qu'à l'étude de l'anglais juridique.

- Appréciation :

La spécialité est organisée à partir d'un tronc commun à l'ensemble des étudiants puis se décline en deux parcours : droit public interne et droit public international, un jeu d'options permettant aux étudiants d'adapter leur formation à leur projet personnel. Cette organisation est claire et efficace. La double finalité recherche et professionnelle se traduit logiquement par la possibilité offerte aux étudiants de rédiger un mémoire ou d'effectuer un stage (dont les modalités ne sont pas détaillées), éventuellement à l'étranger. S'agissant de la recherche, le M2 est adossé à l'IRENEE.

S'il est vrai que la spécialité entretient des relations privilégiées avec certaines universités étrangères (essentiellement les Universités de Calabre et de Navarre), il semble néanmoins que cette politique devrait être approfondie au regard de la vocation pour partie internationale clairement affichée par cette spécialité (études du droit international public et du droit comparé).

Les effectifs de la spécialité sont nettement en baisse depuis 2005, de 30 étudiants, à cette date, à seulement 16 étudiants en 2010. Les taux de réussite sont eux-mêmes assez fluctuants. L'analyse du devenir des diplômés est trop imprécise ; il semble que la majorité des étudiants poursuivent encore leurs études après 18 mois.

- Points forts :
  - Les études de droit comparé.
  - La double composante interne et internationale de la spécialité.

- Points faibles :
  - L'ouverture à l'international paraît faible au regard de l'accent mis sur le droit comparé et le droit international.
  - Peu de précisions sur l'organisation des stages et la participation au cursus des professionnels.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de préciser la politique des stages et les modalités d'intervention des professionnels pour mieux asseoir la finalité également professionnelle du diplôme. De même, les partenariats étrangers pourraient être développés au regard de la dimension internationaliste et comparatiste de la spécialité.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

Se reporter au paragraphe « Indicateurs » de la mention.

Droit des contrats publics

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Nancy - Epinal

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit des contrats publics*, à finalité uniquement professionnelle, a pour but de former des juristes-conseils dans la matière considérée, aptes à rédiger des contrats et à traiter des contentieux en vue d'intégrer des cabinets d'avocats, des entreprises ou des administrations. L'ensemble des enseignements théoriques et pratiques concerne toutes les implications du droit des contrats publics : passation, modification, exécution des contrats, y compris d'un point de vue économique et financier.

- Appréciation :

Les enseignements sont nettement orientés vers la vie professionnelle, l'accent étant mis par la spécialité sur les aspects pratiques de la matière contractuelle (rédaction d'actes, dossiers contentieux, préparation de consultations…), aspects notamment approfondis grâce aux enseignements dispensés par des professionnels (DRH, directeurs de services administratifs municipaux notamment). Une importance particulière est également accordée aux enseignements d'anglais. Le diplôme, en revanche, ne comprend aucune véritable ouverture sur la recherche. De même, les relations et échanges internationaux ne sont pas développés.

Une grande importance est accordée à la formation continue, les étudiants bénéficiant dans ce cas d'aménagements spécifiques louables (rythmes de cours et examens notamment). Les effectifs de la spécialité sont en légère baisse depuis deux ans. Les résultats sont très bons en formation initiale, mais non en formation continue. Les débouchés, essentiellement dans le secteur public (2/3), paraissent aussi bons (ils sont en particulier en parfaite harmonie avec le contenu de la spécialité) que rapides (100 % de la promotion 2009-2010 occupe un emploi ; après 6 mois, 13 étudiants sur 16 en formation initiale occupent un emploi).

- Points forts :
  - Spécificité et cohérence des enseignements tournés vers une matière bien précise.
  - Ouverture remarquable à la formation continue.
  - Bons débouchés.

- Points faibles :
  - Aucune ouverture sur la recherche, même s'il est vrai que la finalité professionnelle est parfaitement prise en compte.
  - Résultats assez décevants en formation continue en dépit des nombreux aménagements.

Recommandations pour l'établissement

Une ouverture minimale sur la recherche pourrait être opérée dans cette spécialité (comme la participation à des journées d'études sur des thèmes en liens avec certaines évolutions de la matière), en dépit de sa vocation professionnelle clairement assumée. En dépit des aménagements et de la réelle réflexion menée, les résultats de la formation continue sont décevants. Une meilleure sélection de ces étudiants, accueillis en nombre plus réduit, pourrait peut être s'avérer pertinente.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Indicateurs

Se reporter au paragraphe « Indicateurs » de la mention.

Droit et gouvernance des collectivés territoriales

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Nancy

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Le but de la formation est de développer une culture générale dans le domaine des collectivités territoriales. Sa finalité est exclusivement orientée vers le monde professionnel. L'accent est mis en particulier sur la préparation aux concours administratifs.

- Appréciation :

La spécialité offre une vision large des domaines d'intervention des collectivités. Aucune ouverture particulière sur la recherche n'est prévue et, mis à part certains enseignements en droit de l'Union européenne, la dimension internationale est également secondaire. Un stage est prévu, mais il ne fait pas l'objet de précisions, et les intervenants extérieurs professionnels sont en bon nombre (élus locaux, directeurs d'administration notamment).

Le nombre d'inscrits dans le diplôme est stable, mais un peu faible (moins de 20 pour les deux dernières années) ; les taux de réussite sont en revanche très satisfaisants. Les débouchés ne sont pas directs, mais la formation se veut essentiellement une préparation aux concours administratifs, en particulier d'attaché territorial. A court terme (18 mois), la plupart des étudiants occupent néanmoins un poste de contractuel dans le domaine des collectivités territoriales, ce qui témoigne des limites de la formation au regard de son objectif de préparation aux concours.

- Point fort :
  - Thématique bien définie en lien avec les métiers de la fonction publique.

- Points faibles :
  - Les modalités de la formation professionnelle ne sont pas précisément décrites.
  - Aucune ouverture sur la recherche et sur les relations internationales.
  - Peu de précisions sur le devenir des étudiants après deux ans.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de préciser certaines modalités de la formation professionnelle, notamment la politique de stages, s'agissant d'une spécialité qui lui est toute dédiée. Cette vocation ne devrait pas empêcher une certaine ouverture des étudiants sur le monde de la recherche, ouverture qui pourrait, au reste, s'avérer précieuse au regard de l'objectif affiché de préparation aux concours administratifs (dans lesquels les connaissances théoriques sont souvent fondamentales). Enfin, il conviendrait de mener des études plus précises sur le devenir des étudiants (pas de statistiques détaillées), ce qui suppose, bien sûr, qu'un contact soit gardé avec eux.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

Se reporter au paragraphe « Indicateurs » de la mention.

Métiers du politique et de l'administration

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Nancy

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité, ouverte en 2010-2011, vise à apporter aux étudiants, au-delà du bagage juridique technique, des connaissances théoriques et pratiques relatives, notamment, aux institutions politiques et administratives (questions tenant à la compétition politique, à la gestion de l'opinion, à la connaissance des partis politiques…). Sa finalité se veut à la fois professionnelle et recherche. La préparation aux concours administratifs nationaux semble toutefois constituer le principal but de ce master 2.

- Appréciation :

De nombreux enseignements dispensés dans cette spécialité sont originaux au regard des canons du droit public. L'accent est mis en particulier sur la sociologie politique et le diplôme est présenté comme le seul de l'Université de Lorraine à initier les étudiants à la recherche doctorale en science politique. Du point de vue de sa finalité recherche, la spécialité est adossée à l'IRENEE et les étudiants ont la possibilité de rédiger un mémoire à la place du stage organisé dans le parcours professionnel. Les intervenants extérieurs (élus locaux, collaborateurs d'élus…) sont assez peu nombreux. S'agissant des relations internationales, les étudiants ont la possibilité d'accomplir un semestre à l'étranger.

Ce diplôme étant de création très récente, le nombre d'inscrits est pour l'instant très faible et aucune analyse du devenir des étudiants ne peut être menée.

- Points forts :
  - Seul M2 en science politique au sein de l'établissement et contenu original des enseignements.
  - Place accordée à la préparation aux concours administratifs et au mémoire (50 heures TD).

- Points faibles :
  - Faible nombre d'inscrits.
  - Faible nombre d'intervenants extérieurs.

Recommandations pour l'établissement

Le diplôme doit trouver sa place au sein de l'établissement et attirer davantage d'étudiants. Il doit aussi s'ouvrir plus largement aux intervenants extérieurs, pas seulement nationaux (pas d'intervenants européens en particulier, malgré la proximité des institutions de l'Union).

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Indicateurs

Se reporter au paragraphe « Indicateurs » de la mention.

Droit de l'urbanisme et de la construction

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Metz

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité, à double finalité recherche et professionnelle, est une création. Son but est d'apporter aux étudiants la maîtrise des différentes problématiques juridiques relatives aux opérations de construction et d'urbanisme.

- Appréciation :

Les enseignements correspondent bien à ceux attendus dans un tel diplôme. Peu de précisions sont apportées quant aux modalités de la professionnalisation (un stage est simplement prévu ; les intervenants professionnels sont peu nombreux) et quant à la réelle ouverture sur la recherche (simple possibilité prévue de faire un mémoire). La spécialité peut être suivie en formation continue avec des aménagements d'horaires.

Une vingtaine d'étudiants sont attendus dans cette spécialité nouvelle à l'Université de Lorraine.

- Point fort :
  - Un contenu bien déterminé correspondant à de réels besoins.

- Points faibles :
  - Beaucoup de choses demeurent trop imprécises, notamment en matière de professionnalisation (politique de stage).
  - Peu de précisions également sur les débouchés attendus du diplôme.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de préciser la maquette de la spécialité afin d'offrir aux étudiants une plus grande prévisibilité de cette nouvelle offre de formation.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

La spécialité est en création, il n'y a donc pas d'indicateurs.

Collectivités territoriales et coopération transfrontière

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Metz.

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Le M2 *Collectivités territoriales et coopération transfrontière*, à finalité recherche aussi bien que professionnelle, vise à approfondir les connaissances en droit public général tout en mettant l'accent sur le droit des collectivités territoriales dans le contexte frontalier qui est celui de l'Université de Lorraine. Une grande importance est ainsi accordée à l'étude de la coopération transfrontalière et du droit comparé. La formation prépare spécialement à l'accès à la fonction publique territoriale, y compris dans d'autres Etats européens, notamment frontaliers de la région Lorraine.

- Appréciation :

Les enseignements dispensés mettent de manière très satisfaisante l'accent sur les compétences spécifiques des collectivités territoriales, dans les domaines culturel, social, financier, etc. Pour la préparation aux concours administratifs, une coopération a été établie avec le Centre national de la fonction publique territoriale d'Alsace-Moselle. De plus, dans son parcours professionnel, la spécialité prévoit un stage qui peut être réalisé à l'étranger, ce qui est conforme à son optique transfrontalière. Le nombre d'intervenants extérieurs est en revanche peu important. Quant au parcours recherche, il est concrétisé par la rédaction d'un mémoire auquel sont associés des cours de méthodologie. Les enseignements de droit comparé et les interventions d'enseignants étrangers offrent également un grand intérêt dans cette optique.

Le nombre d'étudiants inscrits est assez stable, mais le taux de réussite est faible pour un M2 (75 %). Les statistiques des débouchés sont celles de l'ancien M2 *Droit et économie des collectivités territoriales* de l'Université de Metz (dont la spécialité est l'héritière). La part des diplômés poursuivant leurs études ou passant un concours est très faible ; la majorité occupe un emploi après 18 mois, mais avec un taux de chômage de près de 20 %.

- Point fort :
  - Le choix de mettre l'accent sur les questions transfrontalières et le droit comparé semble bienvenu dans le contexte géographique de la région Lorraine.

- Point faible :
  - En dépit du point précédent, il demeure un risque de doublon avec le M2 *Droit et gouvernance des collectivités territoriales*.

Recommandations pour l'établissement

La fusion des Universités de Metz et de Nancy a provoqué l'existence de deux M2 consacrés aux collectivités territoriales au sein de la nouvelle Université de Lorraine. Si l'accent mis ici sur le droit comparé et la coopération transfrontière donne un accent particulier à la spécialité, sa spécificité pourrait être davantage mise en valeur, notamment par une ouverture plus grande sur les relations internationales.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Indicateurs

Se reporter au paragraphe « Indicateurs » de la mention.

Observations de l’établissement

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

EVALUATION DES MASTERS DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE

REPONSE DE L'ETABLISSEMENT

LE PRESIDENT

Pierre Mutzenhardt

UNIVERSITÉ DE LORRAINE
34 COURS LÉOPOLD - CS 25233
54052 NANCY CEDEX
TEL : 03 54 50 54 00
CONTACT@UNIV-LORRAINE.FR
WWW.UNIV-LORRAINE.FR

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Evaluation des diplômes Masters – Vague C
Réponses au rapport d'évaluation de l'AERES

Académie : Nancy-Metz
Établissement déposant : Université de Lorraine

Mention : Droit public et science politique

Domaine : Droit, économie, gestion
Demande n° S3MA130004931

Master 1

Les responsables du Master ont noté avec satisfaction les remarques positives de l'AERES et l'en remercient. Elles n'appellent pas de réponse.

Spécialité(s) – M 2

Intitulé de la spécialité :

DROIT PUBLIC INTERNE ET INTERNATIONAL - NANCY

Responsable de la spécialité :

- Nom : Pierré-Caps — Corps et grade : Pr Cl Exc
- Prénom : Stéphane — Fonctions : Directeur de l'IRENEE
- Discipline principale enseignée : Droit public — Section de CNU : 02
- Autres formations dont il assure la responsabilité :
- Téléphone : 03 54 50 45 50 — Adresse courriel : Stephane.Pierre-Caps@univ-lorraine.fr
- Composante : UFR Droit Sciences économiques et gestion de Nancy

TEXTE DE LA REPONSE

J'accuse réception du rapport du comité d'experts de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur et vous en remercie.

Je prends note des recommandations formulées par le comité que vous présidez, auxquelles l'équipe de coordination du Master 2 droit public général entend accorder la plus grande attention.

Permettez-moi de vous apporter les précisions suivantes :

Les étudiants inscrits en parcours professionnel effectuent un stage de deux mois dans une administration ou une entreprise de leur choix, que ce soit en France ou à l'étranger. Sur les 16 étudiants de la promotion 2010/2011, 5 avaient effectué ce stage : Parlement européen, Cour administrative d'appel de Nancy, Cour d'appel de Nancy, Société générale, Law reforme commission à l'Ile Maurice. Pour 2011/2012, ce sont 5 étudiants qui ont suivi un stage : Cour administrative d'appel de Nancy, Tribunal administratif de Nancy, Vinci energies est, Communauté urbaine du grand nancy, ville de Nancy. Concernant les modalités pratiques, une convention est signée entre la Faculté et l'organisme d'accueil.

L'équipe qui assure les enseignements est composée exclusivement d'universitaires ; nous entendons renforcer cette équipe pour le prochain quinquennal par des intervenants professionnels : avocat, juge à

la cour internationale de justice, greffe à la Cour de justice des Communautés européennes etc. Jusqu'à présent, nous n'avons pu pour des raisons financières, ouvrir quelques cours au monde professionnel puisque la rémunération des enseignements doit être assurée par le diplôme.

Le master 2 Droit public général sera accompagné par l'équipe de recherche IRENEE pour développer et renforcer les relations internationales au sein du diplôme ; de nouvelles conventions devraient ainsi permettre de favoriser la mobilité de nos étudiants.

Dans le bilan présenté, l'analyse du devenir des docteurs a été présentée ; cette analyse est à relativiser compte-tenu du nombre de non-réponses des étudiants. Cependant cette analyse n'est pas imprécise.

Dans l'espoir que ces premières précisions pourront répondre à votre attente, et vous remerciant encore pour l'attention que le Comité a porté à notre équipe,

Intitulé de la spécialité :

DROIT DES CONTRATS PUBLICS – NANCY - EPINAL

Responsable de la spécialité :

- Nom : GARTNER Corps et grade : Professeur – 1ère classe
- Prénom : Fabrice Fonctions : Vice-Doyen de la Faculté de Droit
- Discipline principale enseignée : Droit administratif Section de CNU : 02
- Autres formations dont il assure la responsabilité : Licence droit sur le site d'Epinal
- Téléphone : 03 54 50 45 72 Adresse courriel : Fabrice.Gartner@univ-lorraine.fr
- Composante : UFR Droit Sciences économiques et gestion de Nancy

TEXTE DE LA REPONSE

La critique de l'AERES porte sur deux points.

Concernant la recherche

Les évaluateurs ont noté que le Master 2 assume le rôle réduit de la recherche dans la formation. Mais il faut noter que ce choix n'est pas qu'une option du seul M2. Son responsable étant aussi responsable du Master dans son ensemble, considère que la lisibilité de l'Université de Lorraine à une grande échelle commande que seul un M2, celui dont les matières enseignées sont les plus proches de la thématique du laboratoire de recherche, soit directement axé autour de la recherche.

Diluer la recherche dans un M2 « contrats publics » dont la réputation est « professionnelle » et n'est pas directement celle de l'IRENEE, serait faire courir un risque à l'équilibre d'ensemble.

Cela étant, parce qu'il faut être sensible aux observations extérieures, on a déjà pris une première mesure : la journée annuelle d'étude du master 2, qui se tient en juin, et dont le thème 2012 est « l'accès des PME PMI à la commande publique » est placée sous le parrainage de l'IRENEE, qui en publiera les actes.

De même, la news letter du diplôme, qui comporte pas moins de 50 notes de jurisprudence et commentaires de textes sur l'année, sera transmise à l'IRENEE en vue de publication partielle et régulière.

En outre, le Master rendra obligatoire, dans le cadre d'un élargissement des perspectives scientifiques des étudiants, l'assistance aux work shops et journées d'étude de l'IRENEE dès que celles-ci auront rapport avec le droit administratif.

On ne pourra pas faire plus mais on va essayer de rapprocher la production scientifique praticienne de la production théorique du laboratoire.

Concernant la formation continue

On voit que l'AERES a relevé les efforts, qu'elle avait réclamés, pour améliorer les conditions d'encadrement des étudiants en formation continue. Mais elle constate que cela n'a pas contribué à relever le taux de réussite.

A la réflexion, si on se réjouit des tentatives faites, on se félicitera de la situation. Après tout, la formation continue n'est pas, en ce qui concerne le taux d'échec, dans la même perspective que la formation initiale.

En formation initiale, le but de la formation est par nature de conférer le diplôme. Sur ce point, le M2 est à maturité comme l'AERES l'a relevé. Il est vrai qu'un étudiant non diplômé est en situation d'échec.

En formation continue, c'est différent. Modalité d'enseignement réservée à des gens qui ont déjà du travail, elle relève de la formation tout au long de la vie. Il en résulte que les étudiants ne s'y inscrivent pas forcément pour obtenir un diplôme, mais parfois pour reprendre contact avec une matière, retrouver des réflexes méthodologiques, réactiver une réflexion souvent atténuée par la routine. Renseignement pris, car les remarques de l'AERES portent, quelques anciens de formation continue non diplômé nous ont confirmé ne pas avoir perdu leur temps et avoir été très satisfaits. Quelques uns ont progressé dans leur carrière, leur employeur estimant qu'ils avaient progressé dans leurs connaissances et leurs performances.

En partant du principe que le diplôme ne fait pas la valeur des hommes, il est un atout pour un premier travail, mais est moins nécessaire que les études en soi pour ceux qui ont déjà l'emploi.

On serait heureux que l'AERES considère à son tour que l'effectif important en FC est un succès du diplôme, qui montre l'intérêt qu'il suscite, et que le faible taux de réussite illustre davantage l'aspect formation qu'il ne révèle l'échec des inscrits.

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Intitulé de la spécialité :

DROIT ET GOUVERNANCE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - NANCY

Responsable de la spécialité :

- Nom : GRY Corps et grade : Pr 1ère classe
- Prénom : Yves Fonctions :
- Discipline principale enseignée : Droit public Section de CNU : 02
- Autres formations dont il assure la responsabilité :
- Téléphone : 03 54 50 45 50 Adresse courriel : Yves.Gry@univ-lorraine.fr
- Composante : UFR Droit sciences économiques et gestion de Nancy

TEXTE DE LA REPONSE

Monsieur le Président,

Concernant le M2 « Droit et gouvernance des collectivités territoriales » que l'AERES a noté A, il convient d'apporter les réponses suivantes aux recommandations suggérées :

Les partenariats institutionnels.

Dès sa création et sans que cela ne se démente jamais, le M2 « Droit et gouvernance des collectivités territoriales » a bénéficié du plein soutien des collectivités territoriales et des acteurs de la profession. Les communes (au premier chef, Nancy), les conseils généraux et régional lorrains et les structures intercommunales (au premier chef, la Communauté Urbaine du Grand Nancy) ont toujours été associés à l'enseignement au sein du M2 (un nombre très important de cours est réalisé par des acteurs locaux).

De plus, et surtout ?, cette relation pérenne assure chaque année l'accueil de la plupart des étudiants du M2 pour leurs stages, y compris ceux qui n'en trouvent pas de leur propre initiative.

Des partenariats tous aussi denses existent avec le CNFPT.

L'insertion professionnelle.

Si les retours des anciens étudiants concernant leur insertion professionnelle ne sont pas idéaux , cela ne signifie pas que l'insertion professionnelle n'est pas bonne.

En plus de la réussite aux concours, l'insertion professionnelle passe, lorsque cela est possible, par le recrutement contractuel d'agents locaux.

Enfin, et depuis toujours, le M2 prépare aux épreuves orales pour les étudiants admissibles aux concours.

La formation continue.

Elle est expressément prévue par le règlement du M2. Pour autant, elle reste tributaire des souhaits des agents locaux.

Néanmoins, celle-ci est amenée à se développer pour les agents locaux qui souhaiteraient obtenir un M2 généraliste par le renforcement institutionnel des liens avec le CNFPT et l'Ecole Nationale des Cadres Territoriaux de Nancy (ENACT).

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Intitulé de la spécialité :

METIERS DU POLITIQUE ET DE L'ADMINISTRATION - NANCY

Responsable de la spécialité :

- Nom : CRIQUI Corps et grade : professeur des universités C.Ex
- Prénom : Etienne Fonctions : Directeur Centre européen universitaire
- Discipline principale enseignée : Science politique Section de CNU : 04
- Autres formations dont il assure la responsabilité : Directeur de la mention études européennes
- Téléphone :03 54 50 45 94 Adresse courriel : Etienne.Criqui@univ-lorraine.fr
- Composante : Faculté de Droit

TEXTE DE LA REPONSE

Monsieur le Président,

Voici quelques remarques relatives au rapport de la spécialité métiers du politique et de l'administration.

Comme le rappelle l'évaluation de l'AERES, la spécialité est de création récente, ce qui explique le faible nombre d'inscrits. Les effectifs sont en légère progression pour cette année universitaire (17 inscrits cette année, 14 l'année dernière). Une augmentation du nombre d'étudiants est raisonnablement envisageable, si l'on considère le nombre de dossiers d'inscriptions téléchargés à ce jour (41 dont une dizaine de dossiers déposés, alors que seuls 35 l'avaient été à la clôture des inscriptions l'année dernière). En outre, une communication ciblée, mais plus large, sur le plan disciplinaire, que l'année dernière, devrait confirmer l'intérêt pour ce diplôme. La concrétisation de la création de l'université de Lorraine pourrait créer une dynamique régionale et avoir pour effet bénéfique d'attirer des étudiants de Metz, puisque ce site n'est pas doté en diplôme M2 de science politique.

Concernant le nombre d'intervenants extérieurs, il est envisagé de diversifier les collaborations, tout en tenant compte des contraintes budgétaires, en diminuant le nombre d'heures par intervenant afin d'intégrer davantage de professionnels. De ce point de vue, le réseau de personne intéressées par ce type d' interventions parmi les élus, fonctionnaires et acteurs du secteur privé et associatif semble s'élargir. Nous envisageons la participation à notre formation d'une députée européenne, également enseignante-chercheuse de droit public.

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Intitulé de la spécialité :

DROIT DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION - METZ

Responsable de la spécialité :

- Nom : CAILLE — Corps et grade : MCF
- Prénom : Pascal — Fonctions :
- Discipline principale enseignée : Droit public — Section de CNU : 02
- Autres formations dont il assure la responsabilité :
- Téléphone : 06 14 33 43 65 — Adresse courriel : Pascal.caille@univ-lorraine.fr
- Composante : UFR Droit, Economie, Administration – Metz

TEXTE DE LA REPONSE

L'AERES remarque que le projet de création répond à de « réels besoins ». On ne saurait trop souligner la pertinence de cette observation. En effet, les questions d'urbanisme et de construction sont des questions auxquelles de très nombreux professionnels (Etat, collectivités territoriales, entreprises notamment) sont très fréquemment confrontés. Les étudiants ne semblent pas l'ignorer puisque certains d'entre eux, sur le site de Metz, ont déjà manifesté leur intérêt pour ce segment de formation et ont fait savoir qu'ils postuleraient cette année, à l'issue de leur M1, à des M2 de ce type en dehors de la Lorraine. Les perspectives de développement rapide du M2 « Droit de l'urbanisme et de la construction » et de développement de partenariats avec le monde professionnel (par ex. par l'organisation de manifestations conjointes dans les domaines convoqués par ce M2) sont certaines.

L'AERES souligne l'imprécision de certaines informations, notamment en matière de professionnalisation et sur les débouchés attendus du diplôme.

En premier lieu, l'AERES considère que les intervenants professionnels sont peu nombreux. Cette observation repose sur les pourcentages indiqués dans le dossier d'habilitation. Si, elle ne saurait dès lors être radicalement contestée, il est néanmoins permis d'apporter deux précisions sur ce point. D'une part, certains intervenants référencés comme universitaires sont également avocats et revêtent en conséquence une « double casquette ». D'autre part, et surtout, il convient de rappeler que le M2 « Droit de l'urbanisme et de la construction » est une création. A ce titre, il est pour l'heure difficile de solliciter des intervenants professionnels et ainsi engager l'Université de Lorraine sans plus de visibilité sur la future création de ce M2. En revanche, compte tenu de l'attrait suscité par cette création dans l'environnement professionnel lorrain, il ne fait aucun doute que de nombreux professionnels seront contactés et seront enthousiastes à l'idée d'intervenir dans le M2 « Droit de l'urbanisme et de la construction ». La proportion d'intervenants extérieurs est donc appelée à augmenter significativement une fois la création du M2 « Droit de l'urbanisme et de la construction » entérinée.

En deuxième lieu, l'AERES semble regretter qu'un stage soit « simplement prévu ». Le stage ne saurait être imposé à l'ensemble des étudiants dès lors que certains d'entre eux pourront se destiner à la recherche et se livrer, en conséquence, à la rédaction d'un mémoire de recherche. Ceux d'entre eux qui choisiront la voie de la professionnalisation devront impérativement faire leur stage dans une structure professionnelle (collectivité territoriale, cabinet d'avocat, entreprise…) pertinente et pour une mission adaptée aux objectifs du M2 « Droit de l'urbanisme et de la construction, suivant la politique définie au IV) d) du dossier d'habilitation.

En troisième lieu, l'AERES considère également que la « réelle ouverture sur la recherche » ne fait pas l'objet de précisions suffisantes. Il convient de souligner ici que le M2 « Droit de l'urbanisme et de la construction » ne prétend pas à l'originalité. Au contraire, la recherche y sera appréhendée de manière radicalement classique et résolument adaptée à la poursuite des études en Doctorat. L'ouverture à la recherche se suffit donc à elle-même en ce qui concerne ce M2 : chaque étudiant désireux de retenir l'approche « recherche » offerte par le M2 fera l'objet d'un encadrement par son directeur de mémoire, encadrement ayant vocation à l'initier aux règles de forme et aux mécanismes de recherche propres à le préparer à la poursuite de ses études universitaires.

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Intitulé de la spécialité :

COLLECTIVITES TERRITORIALES ET COOPERATION TRANSFRONTALIERE - METZ

Responsable de la spécialité :

- Nom : SONHLE — Corps et grade : MCF HDR
- Prénom : JOCHEN — Fonctions :
- Discipline principale enseignée : Droit public — Section de CNU : 02
- Autres formations dont il assure la responsabilité :
- Téléphone : 03 87 36 28 12 — Adresse courriel : sohnle@univ-lorraine.fr
- Composante : UFR Droit, Economie, Administration – Metz

TEXTE DE LA REPONSE

Comme l'a relevé l'AERES la spécialité « collectivités territoriales et coopération transfrontalière » est une formation originale et elle se justifie parfaitement eu égard au positionnement géographique de Metz.

Clairement distincte des autres spécialités nancéiennes en droit public, elle est même unique en France et elle est donc susceptible d'accueillir des étudiants issus d'autres universités françaises et étrangères.

L'internationalisation du diplôme se poursuit. Il sera délocalisé à la rentrée 2012-2013 à Agadir (Maroc). Un projet de double master est également en cours de discussion avec l'Université d'Etat de Tioumen. Enfin, un Accord international de coopération pédagogique avec l'Académie d'Etat de droit de Moscou est à l'étude en vue de l'échange d'étudiants dans le cadre de la spécialité.